MANDAT

COMITÉ DRÔME ARDÈCHE FFHANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 25 mai 2025

Mandat

Je soussigné(e) M/Mme ……..

Président(e) du Club ……..

donne mandat à M/ Mme (Nom Prénom) …….

licencié(e) FFHB dans mon club sous le n° ……

pour prendre part, en mes lieux et place, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale du Comité DRÔME-ARDECHE de HANDBALL, réunie le 25 Mai 2025 à l'Espace sportif Jean-François Lamour, Quai du Rhône 07500 Guilherand-Granges.

Le : à :

Signature

8.2 Délégués
Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante. Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

La personne représentant le club doit obligatoirement être en possession de ce mandat lors de l'Assemblée Générale et présenter le document dès son arrivée.